



Intercommunale « Sports & Loisirs » du Sud-Hainaut Centre Sportif & Piscine

060/ 21.17.97.
060/ 21.96.22.

Avenue du Châlon 1b 6460 Chimay

TVA 0228.413.323

PROFIL DE FONCTION DU FONCTIONNAIRE DIRIGEANT LOCAL

1. L'Intercommunale « *Sports et loisirs du Sud Hainaut* » regroupe la Ville de Chimay et la Commune de Froidchapelle. Elle gère trois sites récemment construits : un bassin de natation, un centre sportif multidisciplinaire et une piste d'athlétisme avec terrain de football.

Elle est à la recherche d'un nouveau « *fonctionnaire dirigeant local* » dont la mission essentielle, outre les responsabilités et missions inhérentes à la fonction en vertu du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, sera de concevoir et de mettre en œuvre un plan stratégique de gestion et de développement de ces trois sites (mise à disposition de tiers, tels les clubs sportifs, organisation d'événements sportifs à dimension supralocale,...). Ce plan devra également tenir compte du projet d'extension de l'association intercommunale à des communes limitrophes, projet impliquant qu'à court-moyen terme l'Intercommunale devra gérer d'autres sites.

L'Intercommunale « Sports et Loisirs » du Sud Hainaut entend ainsi recruter une personne motivée et dynamique pour réaliser le projet ambitieux de faire des installations de l'intercommunale le « *pôle sportif supracommunal* » majeur de la Botte du Hainaut.

Les missions devront être exercées dans le but d'assurer la promotion d'activités sportives, ambitieuses et de qualité sous toutes ses formes et sans discrimination.

Occupant le poste hiérarchique le plus élevé au sein de l'Intercommunale, le fonctionnaire dirigeant local devra aussi assurer la gestion d'une équipe d'une quinzaine de collaborateurs auxquels viennent s'ajouter des collaborateurs saisonniers.

2. Description des missions

Missions relevant de la planification sportive :

- établir le plan stratégique de gestion et de développement des trois sites sportifs (bassin de natation, centre sportif, piste d'athlétisme avec terrain de football) à soumettre au Conseil d'administration et assurer l'exécution du plan approuvé par le Conseil d'administration ;
- veiller à la bonne gestion quotidienne des sites, à leur surveillance, à l'application du règlement d'ordre intérieur ;
- établir le planning d'occupation des trois sites ;
- organisation des événements récurrents/non récurrents des sites ;
- assurer le relais avec les communes membres ;
- assurer le respect des normes en matière de gestion des piscines publiques et équipements sportifs (sécurité, hygiène, qualité de l'eau, ..) ;

Missions relevant de la gestion administrative et budgétaire ;

- préparation des convocations aux réunions des organes de l'Intercommunale et rédaction des

- procès-verbaux des réunions ;
- préparation, exécution et suivi des décisions des organes de l'Intercommunale (Conseil d'administration, Assemblées Générales) ;
- missions inhérentes à la fonction en vertu du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (préparation du projet de plan stratégique, éventuelle gestion journalière de l'Intercommunale,... ;
- préparation des marchés publics, gestion de leur suivi et de leur exécution des marchés publics ;
- relations avec l'autorité de tutelle ;
- introduction et suivi des dossiers de demandes de subsides ;
- préparation et exécution du budget ;
- contrôle du suivi des dépenses et des subsides ;
- superviser le fonctionnement des installations techniques des sites ;
- organiser et superviser l'entretien des installations et du matériel.

Missions en matière de gestion du personnel ;

- organiser et coordonner le travail des différents membres de l'équipe,
- veiller à la sécurité et au bien-être des membres du personnel ;

3. Profil :

- être belge et ressortissant d'un pays de l'Union européenne,
- jouir des droits civils et politiques, certificat de bonne conduite, vie et mœurs;
- disposer au minimum d'un diplôme de master ou expérience équivalente;
- être en possession du brevet de « *gestionnaire d'infrastructures sportives* » délivré par IFAPME est un atout, voire d'en suivre la formation conduisant à l'obtention de ce brevet ou être disposé à la suivre ;
- connaissance utile (de base) en droit des intercommunales et des marchés publics ;
- connaissance utile (de base) des lois, décrets, réglementations des infrastructures et pratiques sportives;
- bonne connaissance du milieu sportif,
- avoir le sens des responsabilités ;
- être organisé, rigoureux, avoir une expérience professionnel dans une fonction similaire est un atout ;
- maîtrise de l'expression écrite et orale (rédaction aisée de rapports clairs, synthétiques et précis),
- être polyvalent et flexible,
- connaissance des logiciels informatiques courants ;

4. Conditions de travail.

Le fonctionnaire dirigeant local sera engagé dans le lien d'un contrat de travail à durée indéterminée selon un horaire complet (38 heures semaine).

Le lieu d'occupation est situé au siège social de l'intercommunale.

Une disponibilité, à titre exceptionnel, est également souhaitée pour l'organisation et la tenue des Réunions *des* organes de l'Intercommunale.

Une rémunération en rapport avec l'exigence de la fonction et l'expérience est offerte sur base du barème des rémunérations en vigueur à l'intercommunale (niveau A1).

5. Candidature.

Le candidat est invité à adresser son CV et une lettre de motivation de même que la preuve qu'il satisfait aux conditions exigées (copie des diplômes et extrait du casier judiciaire) au plus tôt **le 31 mars 2021** par courrier ordinaire ou par courriel à baudouin.louette@ville-de-chimay.be Président de l'Intercommunale et par mail à gillartbernard@yahoo.fr , fonctionnaire Dirigeant Local

6. Procédure de sélection.

Les candidats qui satisfont aux conditions d'admission aux épreuves sont avisés de la recevabilité de leur candidature.

Une première épreuve écrite sera organisée permettant d'évaluer les connaissances et l'aptitude des candidats en lien avec les différentes missions décrites ci-avant.

Cette première épreuve sur 100 points sera éliminatoire.

Les candidats ayant obtenu un minimum de 50 % des points seront conviés à une seconde épreuve orale elle aussi cotée sur 100 points et destinée à apprécier l'aptitude, la maturité, la motivation des candidats.

Cette deuxième épreuve consiste en un entretien avec une commission de sélection.

Les renseignements complets au sujet de la procédure de sélection peuvent être obtenus en consultant le site internet de la Ville de Chimay de même que par courriel en s'adressant à baudouin.louette@ville-de-chimay.be Président de l'Intercommunale et par mail à gillartbernard@yahoo.fr , fonctionnaire Dirigeant Local